

**Subventions exceptionnelles à des associations sportives
et transfert de crédit**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Au titre du Fonds d'Aide au Sport pour les clubs de quartier, et sur avis favorables des Commissions de la Politique de la Ville et des Sports, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations désignées ci-après et d'effectuer un transfert de crédit pour l'achat de petits équipements (ballons, chasubles) pour les manifestations de quartiers :

* CPB	2 400 F
* Comité du Doubs de Hand-Ball	4 800 F
* FC Planoise Saint-Ferjeux	4 200 F
* Association des Parents de la Grette	4 800 F
* Satellite Boxe Anglaise	2 400 F
* Ebis Escale Fontaine-Ecu	4 200 F
* ASC Montrapon La Butte	8 400 F
* Jeunesse de Palente	6 600 F
Sous-total	37 800 F
* Achat de petits équipements (balles, chasubles) pour les manifestations de quartiers	<u>10 400 F</u>
Total	48 200 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter ces propositions et, en cas d'accord, à décider de financer cette dépense au Budget Primitif 1998 - imputation budgétaire 92.251.6574 - code service 20300 pour les subventions allouées aux associations,

- autoriser le transfert d'un crédit de 10 400 F de l'imputation 92.251.6574 code service 20300 du BP 1998 vers l'imputation 92.251.6068 - code service 20300.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue favorablement sur ces propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 29 décembre 1998.